

## *Amendements intégrés (sans vote) dans le thème 3 du congrès de Rennes 2018 par le Snes Mayotte*

### **Thème 3 : développer les solidarités, promouvoir des alternatives économiques et sociales**

#### **Partie 6. Droits et libertés**

##### **paragraphe 6.5 Lutte contre le racisme, l'antisémitisme et les idées d'extrême droite**

À Mayotte, le SNES dénonce la remise en cause du droit du sol, idée chère au Front national, reprise par la Ministre Annick Girardin lors de sa venue qui envisage “ l'extraterritorialité de la maternité de Mamoudzou”.

##### **paragraphe 6.6 Droits des enfants**

À Mayotte, le SNES dénonce la non scolarisation des enfants “non mahorais”, véritable déni des lois de la République.

##### **paragraphe 6.7 Migrants**

À Mayotte, les droits fondamentaux des migrants sont régulièrement bafoués : pas de respect des délais permettant d'user d'un recours juridique en cas de décision de reconduite à la frontière, placement de mineurs dans le centre de rétention, expulsion de mineurs supposés étrangers et rattachés fictivement à un adulte.

Pire, des “décasages” et des destructions d'habitats précaires par des milices autoproclamées ont lieu et sont tolérées par les forces de l'ordre qui sont parfois présentes pour “éviter les débordements”.